

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2015

I. Nombre de titres et part du capital détenu par COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 27 février 2015

Au 27 février 2015, Compagnie Plastic Omnium détient 5 626 095 actions propres, soit 3,66 % du capital social, réparties comme suit :

18 315 actions	Contrat de liquidité AMAFI
5 296 000 actions	Allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe
311 780 actions	Croissance Externe

II. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante aux fins :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2015 dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Compagnie Plastic Omnium se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Compagnie Plastic Omnium dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital, soit, à la date du 27 février 2015, 15 357 672 actions de 0,06 € de valeur nominale chacune.

Compte tenu des 5 790 280 actions propres déjà détenues au 31 décembre 2014, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 9 567 392.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 921 460 320 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 60 euros tel que prévu dans la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2015.

IV. Durée du programme de rachat d'actions

18 mois à compter de l'approbation de la 5^{ème} résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2015, soit jusqu'au 29 octobre 2016.